



## **AU 1er JANVIER 2010, L'EMETTEUR TELE DE SOMMEDIUE CESSE L'ANALOGIQUE ET PASSE A LA TNT**

### **LA TÉLÉ A DOMICILE**

Il y a 25 ans environ, la diffusion télévisuelle hertzienne était mal reçue dans plusieurs villages du Val de Meuse. Différentes solutions ont été mises en place à cette époque, par TDF (service d'Etat à ce moment là) :

- Câblage à Belrupt, Dieue et Mouilly ainsi que sur une partie du territoire de Dugny
- Installation d'un réémetteur à Sommedieue, pour « couvrir » Sommedieue, Dugny, Ancemont, Les Monthairons et Villers.

A cette date, les équipements ont été cofinancés par les communes. Pour le réémetteur, les communes se sont associées au sein du SIVOM DE LA VALLEE DE LA DIEUE, devenu SIVOM DU VAL DE MEUSE puis COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MEUSE ET DE LA VALLEE DE LA DIEUE.

C'est ainsi que, désormais, notre communauté de communes gère ce réémetteur (cofinancé par les communes extérieures à notre communauté de communes par le biais d'une convention)

### **ET PUIS LA TNT EST ARRIVEE**

Les gestionnaires des réseaux câblés ont équipé leurs installations et la TNT y est déjà actuellement reçue.

Pour le réémetteur de Sommedieue, la TNT est également installée. A côté de lui, un autre pylône a été installé par une société privée qui diffuse également la TNT (en effet toutes les chaînes sont regroupées en plusieurs lots) : chaque lot a choisi un diffuseur, société qui assure la diffusion. TDF est l'un de ces diffuseurs.

Donc, sous réserve de réglages individuels ou d'améliorations par les diffuseurs, tout notre secteur est couvert par la TNT dès maintenant.

### **TNT, QUES ACO ?**

La TNT (télévision numérique terrestre) est un mode de diffusion hertzien (c'est-à-dire par ondes terrestres et non par câble ou satellite).

Jusqu'à présent, la diffusion hertzienne se faisait en mode « analogique ». La TNT se fait en mode « numérique », plus performant et adapté à tous les médias modernes, ce qui permet beaucoup de connexions.

Dans l'été prochain, à la mi 2010, la diffusion analogique cessera. Une page de l'histoire de la télé sera tournée.

Pour recevoir la télé il faudra la capter en mode hertzien numérique (ou par le câble, ou par satellite).

Les téléviseurs modernes sont tous équipés d'un adaptateur qui permet de recevoir la TNT. Les appareils plus anciens peuvent être équipés en achetant un adaptateur et en le branchant au téléviseur.

Cela signifie qu'à mi 2010, dans notre région, les téléviseurs devront recevoir la TNT. Sinon, l'écran sera noir.

### **DES LE 1er JANVIER 2010**

De ce fait, la communauté de communes cessera la rediffusion analogique dès le 1<sup>er</sup> janvier avec quelques mois d'avance sur la cessation définitive classique.

Nous vous en informons dès maintenant, car si vous recevez la télé par le réémetteur de Sommedieue, vous devez prendre vos dispositions avant le 31 décembre.

A noter toutefois que Arte/ France 5 sont déjà coupées car ces 2 chaînes étaient diffusées sur un canal dont avait besoin la TNT. Le CSA a donc décidé de couper la diffusion analogique d'Arte et de France 5 à partir de notre réémetteur de Sommedieue.

## SEMAINE FEDERALE CYCLISTE DU 1<sup>er</sup> AU 8 AOUT 2010

Les organisateurs de cet important évènement sportif et touristique recherchent des Meusiens qui acceptent d'accueillir des « touristes cyclistes » chez eux : chambres, espace pour camper, espace pour un ou plusieurs camping vars.

Toutes les formules d'hébergement sont retenues.

Pour tout renseignement, comme pour se faire connaître :

**Commission hébergement : 06.79.70.21.87 – [claud.zanon@orange.fr](mailto:claud.zanon@orange.fr)**

## NOUVEAUX LOCAUX

La Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue, qui regroupe Ambly, Belleray, Belrupt, Dieue, Dugny, Génicourt, Rupt et Sommedieue, le Syndicat d'Assainissement de la Dieue, qui regroupe Ambly, Ancemont, Dieue, Génicourt, Rupt et Sommedieue, et l'Office de Tourisme du Val de Meuse (qui est en fait un des services de la communauté de communes) déménagent !

Finis les locaux devenus exigus près de la mairie de Dieue et départ en direction de locaux rénovés au 43 Rue du Rattentout (près de la Poste).

L'installation va se faire progressivement, le déménagement s'étalera donc sur plusieurs semaines, service par service.

Toutefois, pour toutes les personnes que cela intéresse, un après-midi « Portes Ouvertes » est organisé : **LE SAMEDI 10 OCTOBRE de 15h00 à 18h00**

Vous pourrez ainsi visiter le local d'accueil du public, au rez-de-chaussée ainsi que les bureaux situés à l'étage. L'entrée se fait par le porche.

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE LA GRIMOIRIE

### du 1<sup>er</sup> Avril au 31 Octobre

<b>Mercredi</b>	de 13h30 à 18h00
<b>Vendredi</b>	de 13h30 à 18h00
<b>Samedi</b>	de 9h00 à 12h00 de 13h30 à 18h00
<b>Dimanche</b>	de 9h00 à 12h00

### Horaires d'hiver du 1<sup>er</sup> Novembre au 31 Mars

<b>Mercredi</b>	de 13h30 à 17h30
<b>Vendredi</b>	de 13h30 à 17h30
<b>Samedi</b>	de 9h00 à 12h00 de 13h30 à 17h30
<b>Dimanche</b>	de 9h00 à 12h00

## DECHETS ENCOMBRANTS

Petit rappel si vous avez des objets encombrants dont vous souhaitez vous débarrasser :

- emmenez-les à la déchetterie de la Grimoirie, à Belrupt, près de CORA.

- si vous avez des problèmes de transport, téléphonez à la communauté de communes (03 29 87 60 75) : une prestation vous sera proposée gracieusement en fonction de la nature et de la quantité de ces déchets.

- dans tous les cas, si ces objets sont recyclables ou réutilisables, notre service s'en charge et leur offre une seconde vie : nous appelons ce service « Recyclerie ». Des communes, des associations en profitent ainsi pour leurs services publics ou pour des personnes nécessiteuses.

## DECHETS SPECIFIQUES

*Où jeter vos ampoules « basse consommation » et vos néons usagés?*

Vous pouvez les déposer dans un des lieux suivants :

- **A la déchèterie de la Grimoirie**
- **En mairie de :**
  - **Rupt-en-Woëvre,**
  - **Génicourt-sur-Meuse,**
  - **Belrupt-en-Verdunois**
- **Au siège de la Communauté de Communes à Dieue**
- Il existe également des points de collecte dans certains grands magasins.

### Quelles ampoules sont concernées ?



Il s'agit des tubes fluorescents dits « néons » et des ampoules dites « basse consommation ». Contenant du mercure en infime quantité, substance potentiellement dangereuse, elles nécessitent un traitement spécifique en fin de vie. Il est donc important de ne pas les jeter avec les ordures ménagères. Elles sont reconnaissables au logo « poubelle barrée ». En cas de doute, vous pouvez vous renseigner sur le site : [www.recylum.com](http://www.recylum.com)

**Attention : les ampoules « classiques » à filament et les halogènes ne sont pas concernées : jetez-les avec les ordures ménagères, et surtout pas avec le verre.**

Les ampoules classiques (à incandescence), énergivores, vont progressivement être supprimées du marché au profit des ampoules basse consommation. C'est déjà le cas des ampoules d'une puissance supérieure ou égale à 100W qui ne sont plus en vente depuis juin 2009. Il en sera de même pour les ampoules de plus de 75W à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### Conteneurs de tri

Suite à l'usure du temps, les autocollants présents sur les conteneurs de tri sont devenus peu lisibles. C'est pourquoi ils seront prochainement remplacés par de nouveaux autocollants vous rappelant les consignes de tri. Ils vous indiqueront clairement quels sont les déchets à déposer dans les conteneurs, mais aussi les erreurs de tri à éviter.

### Qualité du tri

Félicitation pour vos efforts de tri ! La qualité du tri s'est améliorée cette année. Vous constaterez sur le tableau ci-dessous que les erreurs de tri diminuent. Il faut continuer dans ce sens !

	Pourcentage d'erreurs de tri (= refus de tri) dans les tonnages de déchets triés	
	2008	2009 (1 <sup>er</sup> semestre)
Corps Creux (Flaconnages plastiques, briques de jus de fruits...)	14,29 %	10,54 %
Corps Plats (journaux, cartons...)	2,21 %	0,89 %

*Attention : les bidons d'huile moteur sont à déposer en déchèterie !*

### Ambassadrice du tri

En cas de doute sur la façon d'éliminer vos déchets (recyclage, apport en déchèterie...), l'ambassadrice du tri se tient à votre disposition pour vous renseigner. Vous pouvez la joindre directement au 06.37.53.17.90.

### Projet « Tri et réduction des déchets » à l'école de Sommedieue

Tout au long de l'année scolaire 2008-2009, les élèves de CM1 et CM2 de l'école élémentaire de Sommedieue ont travaillé sur le thème des déchets. Au travers d'animations et de sorties de classe, ils ont pu se rendre compte de l'importance de trier nos déchets, mais aussi de la nécessité de diminuer le poids de nos poubelles. Ils ont eu l'honneur de présenter les résultats de leur travail à leurs familles lors d'une exposition organisée fin mai.

Quel impact ce projet a-t-il eu sur les élèves ? Concrètement, il a modifié certaines de leurs habitudes. Par exemple, les élèves ont mis en pratique ce qu'ils ont appris en triant les déchets de leur goûter à l'école (bouteille d'eau, brique de jus de fruit...). Leurs enseignantes avaient effectivement pris l'initiative d'installer une poubelle de tri dans la cours de récréation, qu'elles allaient vider régulièrement dans les conteneurs de tri. D'autres élèves ont préféré opter pour la réutilisation : ils ont choisi de prolonger la vie de leur bouteille en la remplissant chaque jour, plutôt que d'en utiliser et d'en jeter une nouvelle par jour ! Certains de ces enfants se sont également investis du rôle d'ambassadeur du tri auprès des élèves des autres classes, tout simplement en leur expliquant comment trier leurs déchets.

Conséquence de ces petits gestes, l'école, qui produisait un sac d'ordures ménagères par jour en début d'année, n'en produisait plus qu'un par semaine en fin d'année ! Ce résultat est très encourageant. Souhaitons pour notre environnement, et l'avenir de ces enfants, que ces petits gestes fassent désormais partie de leur quotidien (et de celui de leurs parents..... !)

### TRANSPORTS A LA DEMANDE

Pour les personnes de plus de 65 ans ainsi que pour les personnes handicapées, un service de transport à la demande fonctionne au sein de la communauté de communes, depuis plus d'un an.

Cela coûte 2.5 euros pour l'aller et retour. Tout renseignement peut être fourni en mairie de chacune de nos 8 communes ainsi qu'au siège de la communauté de communes au 03 29 87 60 75.

Pour accéder au service, il faut s'adresser en mairie : une carte est alors fournie aux personnes qui remplissent les conditions pour bénéficier de ce service.

### LE PARC NATUREL REGIONAL A 35 ANS

Créé en 1974, le Parc naturel régional de Lorraine atteint donc ses 35 ans cette année. Il regroupe 188 communes sur 220 000 hectares et compte 72 000 habitants. Il est régi par une charte qui s'applique dans sa forme actuelle jusqu'en 2013. Elle devra être rediscutée à cette date et validée par le Ministère de l'Environnement pour une durée nouvelle de 10 années.

Parmi les actions que le Parc exerce sur notre territoire, citons l'animation du magnifique sentier de la pelouse calcaire de Génicourt, le dispositif de caméras présentant les chauves souris de l'énorme colonie de la salle des fêtes de Sommedieue, le soutien au gîte de Génicourt et au CPIE de Bonzée qui prépare des produits touristiques « nature et patrimoine » pour développer notre secteur (avec une première récente : la visite de l'église de Génicourt lors des journées du patrimoine, le 20 septembre), ...

### OUVERTURE DE LA MAISON DE SANTE DU VAL DE MEUSE

Vers la Toussaint, c'est-à-dire le 1er novembre, la MAISON DE SANTE DU VAL DE MEUSE va ouvrir ses portes. Accueillant médecins, infirmières, kinés, podologues, dentiste et sans doute sage femme et diététicienne, elle abritera aussi le Service de Soins Infirmiers à Domicile et des permanences de l'assistante sociale du territoire, de l'ADMR (association d'aide à domicile en milieu rural) et de l'ILCG (instance locale de coordination gérontologique qui fédère beaucoup d'actions en faveur des retraités, notamment l'aide aux travaux de maintien à domicile et le portage de repas).

Il s'agit de l'aboutissement de plusieurs années de travail des praticiens qui se sont ainsi regroupés pour offrir un meilleur service de santé à la population et se donner les moyens d'éviter le risque bien connu de désertification médicale (notre secteur était classé « en danger » par les instances régionales).

L'opération aura coûté 1.9 million d'euros, subventionnée à près de 80 % par l'Etat, le Département de la Meuse et la Région Lorraine.

### NETTOYAGE DU FRANC BAN DANS LA TRAVERSEE DE DUGNY

Des personnes se sont émues de la végétation qui se développe dans le lit du Franc Ban, le ruisseau qui traverse Dugny. Ces herbes retiennent aussi des déchets que des personnes indécates jettent dans ce ruisseau. Cela conduit à une situation désagréable.

Signalons que – contrairement à des informations qui ont circulé – toute intervention dans un cours d'eau est soumise à l'autorisation de l'Etat : c'est ce qu'on appelle la « police de l'eau ». Cette police est exercée ici par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

**Elle a interdit toute intervention dans le cours d'eau durant la période de « sensibilité » du Franc Ban – notamment pour la protection des poissons. Cette interdiction court chaque année jusqu'en septembre mais elle est actuellement prolongée à cause du faible niveau de l'eau.**

**C'est la seule raison qui explique qu'aucun nettoyage n'est possible tant que l'interdiction perdure.**

Parallèlement, la communauté de communes a lancé une étude sur les conseils de la police de l'eau, pour aménager le lit du Franc Ban et empêcher que cette situation se reproduise tous les ans. Cette étude est en cours avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau (service de l'Etat) et du Conseil Général.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.  
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.  
This page will not be added after purchasing Win2PDF.